

UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL
DES LANDES

05017
5, Avenue A. Dufau
BP 389
40 012 MONT DE MARSAN CEDEX

☎ 05 58 05 66 66
☎ 05 58 73 20 27
☎ 05 58 88 66 75

✉ mail : sd040@unss.fr
Site : www.unss-landes.org

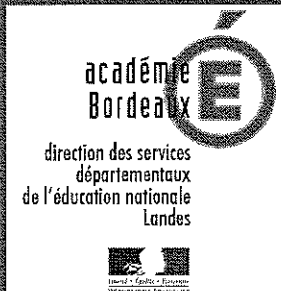
Objet :

N°Ref : JN15-16/087

V/Ref :

Dossier suivi par :

Poste :



Mont de Marsan le 4 mars 2016

Monsieur LACOMBE
IA-DASEN des Landes
Président du Conseil Départemental de l'UNSS

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Mesdames, Messieurs,

La Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports des Landes, en partenariat avec l'Éducation Nationale des Landes et le Conseil Général des Landes, décernent tous les ans le prix de la sportivité. 2016, sera la quatorzième édition de ce prix de la sportivité.

Je vous saurais gré de bien vouloir recenser les jeunes sportives et sportifs, licencié(e)s UNSS, de votre établissement, susceptibles de recevoir cette distinction. Ils doivent être élèves de classes de troisième de collège ou de SEGPA ou troisième des lycées professionnels. Je serai sensible au fait que chaque établissement distingue au moins un élève.

Les dossiers doivent être retournés pour le 08 avril 2016, au service départemental UNSS :

DSDEN des Landes
Service UNSS
Avenue A. Dufau
BP 389
40 012 MONT DE MARSAN.CEDEX

Avec l'aide de vos professeurs d'EPS, animateurs de l'association sportive de votre établissement, j'espère que vous serez sensible à cette action qui permet de valoriser des parcours d'élèves qui dans leurs comportements et leurs apprentissages, se sont approprié(e)s les valeurs de la République.

Jean Jacques LACOMBE

En pièces jointes :

L'Echéancier
Le règlement du prix de la sportivité
Dossier de candidature